



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : I 281-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.1162

Déposée le : 04.11.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Ochsenbein (Bévilard, UDC) (porte-parole)
Graber (La Neuveville, UDC)
Gerber (Bellelay, UDC)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Est-ce au canton de Berne de financer une soirée de gala ainsi qu'un banquet en tant qu'invité ?

Le canton de Berne sera l'hôte d'honneur de l'édition 2026 du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier (canton du Jura). Le Conseil-exécutif a récemment approuvé un crédit de 600 000 francs pour financer cette participation.

Dans son communiqué du 16 octobre 2025, la Chancellerie d'État précise que le montant doit couvrir :

- les présentations de chevaux et activités thématiques,
- la tenue d'un chapiteau cantonal,
- l'organisation d'une soirée de gala,
- la participation au banquet officiel,
- la conception et la réalisation du grand cortège.

Le Marché-Concours, événement populaire et patrimonial majeur, attire chaque année près de 50 000 visiteuses et visiteurs venus de Suisse et de l'étranger.

Toutefois, une partie de la population du Jura bernois a exprimé son incompréhension, voire son malaise, face à l'importance de ce montant, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et des efforts d'économies dans plusieurs domaines.

Contexte et rappel

Lors de la précédente participation envisagée mais avortée pour l'édition 2021, le Conseil du Jura bernois (CJB) avait examiné la question et pris position dans le cadre d'un rapport de la direction de l'économie publique.

Ce document fixait un plafond de dépenses à 200 000 francs, en précisant que ce montant devait provenir à la fois de fonds publics généraux et du Fonds de loterie.

Le rapport rappelait que les cantons hôtes précédents : Soleure, Zurich et le Tessin par exemple, avaient investi des montants compris entre 350 000 et 500 000 francs, tout en jugeant qu'un tel niveau de dépense n'était pas acceptable pour le canton de Berne.

Au sein du Conseil du Jura bernois, les discussions avaient porté sur la nécessité de maintenir une représentation de qualité, tout en veillant à ne pas engager des montants jugés excessifs ou inappropriés.

Les positions adoptées traduisaient la volonté de concilier visibilité cantonale et responsabilité financière, plaidant pour un effort de sobriété en raison de la proximité géographique de Saignelégier, permettant d'éviter des frais importants.

Le CJB avait validé le principe d'une participation du canton de Berne en suivant la recommandation d'un plafond porté à 200 000 francs, tout en insistant sur la nécessité de garder une maîtrise des coûts et de garantir une utilisation mesurée des fonds publics.

Le crédit de 600 000 francs approuvé pour 2026 représente le triple du budget maximal validé en 2017 et jusqu'à 70 % de plus que les budgets des cantons précédemment invités.

Cette évolution interroge sur la proportionnalité de la dépense, la justification de son augmentation et les critères retenus pour fixer ce nouveau montant.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il une augmentation de 200 % du crédit, passant d'une proposition de 200 000 francs pour l'édition de 2021 à 600 000 francs pour 2026 ?
2. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris en considération la prise de position du Conseil du Jura bernois, qui avait fixé un plafond initial à 200 000 francs ?
3. Est-il pertinent, alors que l'on demande sans cesse des efforts financiers aux contribuables, que ceux-ci financent une soirée de gala et un banquet officiel destinés à cette manifestation ?
4. Quels éléments nouveaux (infrastructures, exigences techniques, inflation, élargissement du programme, etc.) expliquent cette hausse significative ?
5. Quelle part de ce crédit sera attribuée à des actrices et acteurs, entreprises ou associations du Jura bernois, région directement concernée par la proximité et la portée de l'événement ?
6. Dans un contexte de pressions financières et d'économies dans d'autres domaines, le Conseil-exécutif estime-t-il que ce niveau de dépense est opportun et proportionné ?
7. Quelle a été la participation financière sollicitée par le canton du Jura auprès des cantons invités en 2022, 2023, 2024 et 2025 ?

Motivation de l'urgence : la présente interpellation est déposée en urgence, car les préparatifs pour l'édition 2026 sont déjà en cours et des engagements financiers sont susceptibles d'être pris rapidement. Il est essentiel que le Grand Conseil dispose sans délai d'une vision claire de l'utilisation du crédit de 600 000 francs, des critères ayant conduit à ce montant, et des retombées attendues pour le canton et pour le Jura bernois, afin d'assurer la transparence et la bonne gestion des deniers publics.

Destinataire
– Grand Conseil